

# **Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 06/10/2023**

Convocation du 02/10/2023

Le Vendredi 06 Octobre 2023 à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame MORAND Myriam, Maire.

Etaient présents : Mmes THIMOND Martine, LEROY Aurore, Mrs TESSIER Jean-Pierre, SEGOUIN Christophe et GUILLAUT Jérôme.

Absents excusés : Mme LEMAIRE Brigitte, pouvoir donné à Mme THIMOND Martine  
Mr LEMAIRE Dominique, pouvoir donné à Mr GUILLAUT Jérôme

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour :

Mme THIMOND Martine est nommée secrétaire de séance.

## **1. CCAS : délibération prix des bons de Noël 2023**

Comme l'an passé, des bons de Noël seront offerts aux habitants de 70 ans et plus. Ces bons seront à valoir auprès du multiservice de la commune. Les membres du CCAS décident de maintenir la valeur du bon par personne à 22 €.

**Adopté à l'unanimité**

## **2. Aménagement du Bourg 3<sup>ème</sup> phase**

La 3<sup>e</sup> phase de l'aménagement devra être programmée en 2024. Elle s'étendra depuis le carrefour du multiservice jusqu'à la Rue du Perrin. ATESART a adressé le plan d'aménagement ainsi que le bordereau unitaire estimatif

## **3. Délibération DETR 2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame MORAND à déposer le dossier de subvention DETR pour 2024 concernant l'aménagement de la 3<sup>e</sup> phase.

**Adopté à l'unanimité**

## **4. Bulletin municipal annuel**

Le conseil municipal souhaite que le bulletin soit distribué en même temps que les bons de Noël. Le bulletin devra donc être finalisé plus tôt (date butoir 8 novembre) afin de l'envoyer en impression et réceptionné avant le 15 décembre.

## **5. Devis exhumation**

Nous avons reçu en Mairie deux devis afin de réaliser des exhumations dans le cimetière. Le Conseil Municipal décide de ne pas se positionner pour le moment.

## **6. Information sur le développement des énergies renouvelables et positionnement du conseil municipal sur les éoliennes.**

Le conseil municipal, après étude de la carte, estime qu'il est difficile d'installer des éoliennes sur notre secteur. En effet, nos paysages vallonnés et les vents, souvent contraires, ne sont pas propices à de telles installations.

Le conseil municipal, en revanche, est plus enclin au développement des panneaux

photovoltaïques.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, délibère et valide uniquement les panneaux photovoltaïques.

**Adopté à l'unanimité**

### **7. Concours logo**

Nous avons reçu quinze logos au total. Le Conseil Municipal en a retenu 3 ainsi que celui actuel. Ces quatre logos vont être soumis au vote des citoyens en physique (Mairie+Multiservice) et en dématérialisé (vote internet).

### **8. Cérémonie du 11 Novembre**

Le banquet sera organisé le Samedi 11 Novembre à la Salle des Fêtes et offert aux citoyens Gréezoïses de 70 ans et plus.

Le menu a été choisi par le Conseil Municipal et sera préparé par nos nouveaux restaurateurs.

Comme chaque année, un rendez-vous est donné aux citoyens à 11H à l'école pour le défilé jusqu'au Monument aux Morts, dépôt de gerbes, allocution, dépôt de gerbes au cimetière suivi d'un vin d'honneur.

**Adopté à l'unanimité**

### **9. CCAS : demande d'aide**

Le CCAS se réunit à huit clos afin d'étudier un dossier de demande FSL (Fonds de Solidarité au Logement).

**Refusé à l'unanimité**

### **10. Voeux de soutien à la déclaration de l'AMF sur la taxe foncière**

À la suite de la polémique créée par le Président de la République lors de son allocution télévisée, celui-ci a reproché aux maires « d'oser dire que si la taxe foncière augmentait, c'était la faute du gouvernement ».

Or, chaque maire sait que la taxe foncière fluctue en fonction de l'inflation, mais aussi du taux appliqué par la commune ou communauté de communes. Personne n'a dit que cette taxe était d'État.

Cette polémique a mis en exergue le fait que la suppression de la taxe d'habitation a déstabilisé la fiscalité locale.

Les communes tiennent un budget équilibré, contrairement à l'État qui affiche un déficit de plus en plus grand.

Les maires, les élus sont sur le terrain, assument leurs responsabilités (et même celles dévolues à l'État qui se désengage continuellement).

Les élus ne supportent plus cette situation, cette recentralisation qui les empêche d'agir (plus de pouvoir d'urbanisme, transfert de charges nouvelles non financées, etc.).

Les élus demandent un respect en toute circonstance et souhaitent dénoncer cette polémique stérile.

Les élus demandent au Gouvernement de se mettre autour d'une table pour construire un cadre renouvelé de la fiscalité locale, prenant en compte la réalité et la diversité des territoires et le besoin des habitants.

Le conseil municipal, à la suite de cette présentation, délibère à la majorité pour le soutien à la déclaration de l'AMF :

- 6 votes pour -

- 2 votes contre.

**Adopté à la majorité**

**11. Questions diverses :**

**Piano cantine :** Deux feux d'un des deux pianos à la cantine scolaire sont hors service. La société Bénard est intervenue et deux ont été réalisés. Après discussion, il apparaît qu'il n'est pas spécialement utile d'avoir deux pianos complets pour la cantine et pour les locations.

Le conseil municipal décide de ne pas réparer les deux feux et de les étiqueter « Hors Service ».

**Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise**

Mme Morand informe le conseil municipal des investissements que la C.C.H.S. devra prévoir pour la gare de La Ferté-Bernard. Celle-ci n'est pas aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite).

**Épandage papeterie du Bourray**

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'épandage des produits industriels (papeterie) sur un terrain situé à Gréez-sur-Roc.

**Sinistre dégât des eaux**

Un sinistre est survenu. Une déclaration a été faite auprès de notre assureur. Nous sommes en attente d'expertise.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 17 Novembre 2023 à 20h30.